

Le 15 mai 2012

AVOCAT

Pour la troisième année d'affilée, la revue juridique américaine « Best Lawyers » a établi une sélection de praticiens du droit des affair en France. Ils sont vingt-trois désignés par leurs pairs et issus de vingt et un cabinets dont neuf sont d'origine étrangère.

La sélection « Best Lawyers » 2012 des meilleurs avocats d'affaires en France

a revue juridique américaine « Best Lawyers » présente la troisième édition de son palmarès français des meilleurs praticiens du droit des affaires. Cette sélection d'avocats désignés par leurs pairs couronne, cette année, vingt-trois personnalités issues de vingt et un cabinets, dont neuf structures d'origine étrangère.

Quatre avocats distingués cette année l'avaient été dans les précédents classements. Comme l'an dernier, Alain Bensoussan confirme son autorité en droit des nouvelles technologies. Deux autres professionnels déjà primés en 2010 se retrouvent au palmarès : Pierre-Yves Chabert, la star des fusions et acquisitions du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, et Jacques-Antoine Robert (droit des biotechnologies) du cabinet Simmons & Simmons. Enfin, l'avocat et académicien Jean-Denis Bredin - cofondateur du cabinet Bredin Prat qui aura, jeudi, quatrevingt-trois ans - avait lui aussi été cité en 2010.

Nouveauté, trois femmes avocats ont récolté les suffrages de leurs pairs cette année: Emmanuelle Barbara (droit social) du cabinet August Debouzy, Françoise Labrousse (droit de l'environnement) de Jones Day et Béatrice Delmas-Linel (droit des technologies de l'information) du cabinet De Gaulle Fleurance & Associés.

A l'honneur, le cabinet Bredin Prat voit deux autres de ses avocats récompensés : Patrick Dziewolski, une référence en matière de droit des affaires et des fusions et acquisitions; et Hugues Calvet, un expert incontournable des pratiques anticoncurrentielles. D'autres personnalités à la réputation largement établie figurent, elles aussi, dans la sélection : c'est le cas des stars incontestées du contentieux, Francis Szpiner et Philippe Lefèvre (Lefèvre Pelletier & Associés). Mais aussi de Daniel Payan (cabinet Willkie Farr & Gallagher), un as des opérations de « private equity », de Michel Quéré (Hogan Lovells) pour le droit bancaire, d'Hervé Letréguilly (Shearman & Sterling) pour les marchés de capitaux ou encore de Jérôme Turot en fiscalité.

Une petite dizaine d'autres professionnels se sont taillé une solide réputation dans des domaines aussi précis que le droit de l'aviation, pour Simon Foreman, ou encore le droit des médias pour Christian Valsadamis de chez Taylor Wessing.

Indications

Pour autant, ce palmarès ne fait évidemment pas l'unanimité. Nombre d'avocats s'interrogent sur la mise en avant de tel ou tel nom. Pourquoi citer une figure légendaire mais aujourd'hui bien moins active qu'auparavant ? Pourquoi les avocats de cabinets français de premier plan ou issus du Magic Circle londonien ne figurent-ils pas dans la sélection ? Comme toujours avec les classements, leur pertinence est contestée. Celui de « Best Lawyer » ne déroge pas à la règle mais donne toutefois, au bout de trois ans, des indications significatives. M. J.

Avocats : le palmarès « Best Lawyers 2012 » sur lesechos.fr/diaporama



LE PALMARÈS « BEST LAWYERS » 2012

NOM DE L'AVOCAT SPÉCIALITÉ DISTINGUÉE CABINET		
RENAUD BAGUENAULT DE PUCHESSE	DROIT IMMOBILIER	GIDE LOYRETTE NOUEL
EMMANUELLE BARBARA	DROIT SOCIAL	AUGUST & DEBOUZY
ALAIN BENSOUSSAN	DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	ALAIN BENSOUSSAN
JEAN-DENIS BREDIN	ARBITRAGE ET MÉDIATION	BREDIN PRAT
HUGUES CALVET	PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES	BREDIN PRAT
PIERRE-YVES CHABERT	FUSIONS ET ACQUISITIONS	CLEARY GOTTLIEB STEEN & HAMILTON
THIERRY DAL FARRA	DROIT PUBLIC	UGGC & ASSOCIÉS
BÉATRICE DELMAS-LINEL	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIÉS
PATRICK DZIEWOLSKI	DROIT DES SOCIÉTÉS	BREDIN PRAT
SIMON FOREMAN	AVIATION	SOULEZ LARIVIÈRE & ASSOCIÉS
FRANÇOIS HASCOËT	ASSURANCE	HASCOËT & ASSOCIÉS
FRANÇOISE S. LABROUSSE	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	JONES DAY
PHILIPPE LEFÈVRE	CONTENTIEUX	LEFÈVRE PELLETIER & ASSOCIÉS
HERVÉ LETRÉGUILLY	MARCHÉS DE CAPITAUX	SHEARMAN & STERLING LLP
DENIS MONÉGIER DU SORBIER	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	HOYNG MONEGIER LLP
DANIEL PAYAN	« PRIVATE EQUITY »	WILLKIE FARR & GALLAGHER LLP
GILLES PEIGNEY	FINANCE	WHITE & CASE LLP**
MICHEL QUÉRÉ	DROIT BANCAIRE	HOGAN LOVELLS INTERNATIONAL LLP
JACQUES-ANTOINE ROBERT	BIOTECHNOLOGIES	SIMMONS & SIMMONS
MARC SANTONI	PROCÉDURES COLLECTIVES*	SANTONI & ASSOCIÉS
FRANCIS SZPINER	DROIT PÉNAL	SZPINER-TOBY
JÉRÔME TUROT	DROIT FISCAL	TUROT
CHRISTIAN VALSAMIDIS	DROIT DES MÉDIAS	TAYLOR WESSING LLP

[«] LES ÉCHOS » / SOURCE : BEST LAWYERS.COM

^{*} ET RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISE

^{**} PARTI À LA RETRAITE LE 31 DÉCEMBRE 2011



Des opérations marquées par les incertitudes fiscales et électorales

Echéances électorales et incertitudes fiscales ont influé sur l'activité juridique des douze derniers mois, néanmoins dynamique sauf pour le « private equity ».

Tous les professionnels tombent d'accord sur ce point : les douze derniers mois ont été marqués par une grande incertitude. « L'activité a été très soutenue en fusions et acquisitions (M&A). En revanche, le taux effectif de réalisation des opérations a fondu », constate Pierre-Yves Chabert, avocat associé Cleary Gottlieb Steen & Hamilton.

« Les opérations se sont concentrées sur le secteur financier qui a besoin de désengager son bilan pour des raisons prudentielles. Les entreprises endettées ont aussi cédé des actifs dans le cadre de processus de cession qui se sont révélés plus difficiles. Enfin, il y a eu des opérations M&A classiques mais principalement à l'étranger et notamment dans les pays émergents », détaille-t-il. Pour Patrick Dziewolski, avocat associé au cabinet Bredin Prat, l'année a aussi été très active, autant qu'en 2007. « On observe trois tendances pour le M&A, selon lui. Les opérations liées aux marchés de capitaux qui présentent des risques d'exécution élevés compte tenu de la volatilité

« Le taux effectif de réalisation des opérations a fondu. » PIERRE-YVES CHABERT AVOCAT ASSOCIÉ CHEZ CLEARY GOTTLIEB STEEN & HAMILTON

des marchés, les rares opérations de pure croissance qui sont effectuées avec une grande prudence compte tenu de l'environnement économique et les opérations stratégiques qui ont été ralenties par le contexte électoral mais pourraient reprendre l'été prochain.» Et d'ajouter à propos des activités plus « corporate » qu'elles « sont marquées par un alourdissement de la réglementation vers plus de contrôle et de transparence en matière boursière et de gouvernance ».

Attentisme

Incertitude et attentisme sont aussi les grandes caractéristiques des douze derniers mois d'activité d'avocats d'autres spécialités. « Depuis un an, le travail a beaucoup changé », relève Jérôme Turot, avocat fondateur du cabinet Turot. « Nos travaux ne portent plus sur de la fiscalité de gestion ou d'accompagnement d'opérations mais sur une fiscalité de protection, d'anticipation d'événements incertains voire de stress. » Malgré tout, Emmanuelle Barbara, avocat spécialiste du droit social chez August & Debouzy, estime qu'exercer son métier « en ces temps inédits suscite un enthousiasme sans cesse renouvelé: l'année est dense, assortie de dossiers très divers à forte connotation contentieuse, cette tendance ne devrait pas s'atténuer dans les prochains mois », estime-t-elle en soulignant la grande vitalité du droit social du fait de l'émergence « de questions multidisciplinaires ».

Une vitalité qui s'avère bien moindre sur le terrain du « private equity ». « L'activité au cours des douze derniers mois a été faible à cause d'un marché de la dette défavorable », constate Daniel Payan, avocat associé chez Wilkie Farr & Gallagher. « Les autorités tiendront toutefois certainement compte de la capacité du secteur à permettre aux entreprises familiales de régler leurs problèmes de succession en tenant compte des particularités de chaque situation. »

M. J.



« Les fusions transatlantiques entre cabinets d'avocat vont se poursuivre et les acquisitions aussi »

Le cabinet d'avocat américain Baker & McKenzie – qui vient d'élire Eric Lasry, un spécialiste des fusions et acquisitions, comme « managing partner » à Paris et au Luxembourg – est présent en France depuis 1963. Fin avril, son président monde, Eduardo Leite, était à Paris à l'occasion d'une réunion annuelle du comité exécutif mondial. Il livre aux « Echos » son regard sur la mutation du secteur.

Que pensez-vous de la place de Paris ?

Le marché parisien du droit est mature mais toujours très compétitif et attractif. Backer & Mckenzie y enregistre de bons résultats et une croissance significative : en 2011, le chiffre d'affaires du bureau de Paris est de 81,7 millions d'euros hors taxes ; en progression de 7 % en moyenne depuis 2008, ce qui montre la solidité de notre modèle dans les périodes difficiles. Nous avons 31 associés, 165 avocats, au total 360 personnes. Ces chiffres comprennent le bureau du Luxembourg piloté par Paris. Au niveau mondial, en 2011, notre chiffre d'affaires est de 2,27 milliards de dollars, en progression de 8 %. Le cabinet continue de se renforcer dans certains secteurs comme la pharmacie, les techno-≝ logies de l'information, l'énergie et



INTERVIEW EDUARDO LEITE PRÉSIDENT MONDE DE BAKER & MCKENZIE

« Les talents européens sont excellents... Mais les temps sont rudes pour l'Europe, qui doit doper sa productivité dans ses principaux pays. »

les infrastructures. Pour ce qui concerne les associés, quelques promotions internes et latérales sont aussi à prévoir pour poursuivre le développement de nos pratiques. Les talents européens sont excellents... Mais les temps sont rudes pour l'Europe, qui doit doper sa productivité dans ses principaux pays, l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne. Soutenir l'offre des pays émergents devient difficile.

Vous entrevoyez donc une redistribution des équilibres ?

Les fusions transatlantiques vont se poursuivre et les acquisitions aussi. C'est un mouvement général qui touche les grandes firmes de droit mais aussi d'audit et de consulting. Toutes s'alignent sur la demande d'une clientèle internationale en quête de prestations globales. Rien que l'an dernier, la région Asie-Pacifique a vu naître sur son sol 100 nouvelles structures de droit, pas toutes des cabinets d'avocat d'ailleurs. Dans le même temps, il y en a eu une cinquantaine en Europe et environ une quinzaine en Amérique latine.

Baker & McKenzie vient d'ouvrir un bureau à Istanbul et l'année passée à Doha. Nous espérons une installation en Inde dès que la loi le permettra.

En quoi diriger une firme de droit à dimension mondiale est-il spécifique ?

C'est un privilège. Les grandes firmes de droit mais aussi les banques ainsi que les grandes structures d'audit et de conseil offrent des solutions, pas des produits. Nous sommes des conseillers et nous ne nous contentons pas de répéter ce que dit le droit. La caractéristique de Backer & McKenzie, c'est son organisation plate et mondiale : l'associé de Shanghai est l'égal de celui de Chicago. Ce modèle démocratique est assez attractif. Notre cabinet a connu des présidents de toutes origines dont une Française, Christine Lagarde, aujourd'hui directrice générale du FMI. Après elle, la présidence est revenue à un Américain puis, à moi, un Brésilien. Backer & McKenzie est une tour de Babel focalisée sur la gestion des talents, le droit, le conseil et la connaissance des secteurs industriels. Le cabinet s'articule aussi autour d'un solide back-office et sa réputation est son actif le plus précieux. PROPOS RECUEILLIS PAR

MURIEL JASOR